

Le programme de travail de la Commission pour 2024 expliqué

17 octobre 2023

Qu'est-ce que le programme de travail de la Commission?

Chaque année, la Commission européenne adopte un programme de travail dans lequel elle présente ses initiatives clés pour l'année à venir. Elle explique comment elle compte réaliser ses priorités politiques et les traduire en actions concrètes.

Calendrier du programme de travail pour 2024

-  **11 juillet 2023:** le vice-président exécutif Šefčovič rencontre la Conférence des présidents de commissions du Parlement européen pour discuter de la programmation législative pour l'année à venir.
-  **08 septembre 2023:** la présidente von der Leyen rencontre la Conférence des présidents du Parlement européen pour discuter des priorités du discours sur l'état de l'Union et du programme de travail de la Commission pour 2024.
-  **13 septembre 2023:** la présidente de la Commission européenne prononce son discours sur l'état de l'Union devant le Parlement européen, exposant ses priorités politiques pour l'année à venir. La présidente et le vice-président exécutif chargé du pacte vert, des relations interinstitutionnelles et de la prospective envoient une lettre d'intention au président du Parlement européen et à la présidence du Conseil de l'Union européenne, présentant dans les grandes lignes les mesures spécifiques que la Commission entend prendre à la suite du discours de la présidente. Cette lettre est le point de départ d'un dialogue avec le Parlement et le Conseil.
-  **17 octobre 2023:** la Commission adopte son programme de travail pour 2024 et le présente ensuite au Parlement européen et aux autres partenaires institutionnels.
-  **15 novembre 2023:** présentation du programme de travail lors du premier Conseil des affaires générales (CAG) suivant son adoption.

Nouvelles initiatives stratégiques et législatives figurant dans le programme de travail pour 2024

Un pacte vert pour l'Europe

1	Train de mesures sur l'énergie éolienne	Train de mesures européennes sur l'énergie éolienne (initiative non législative, T4 2023)
2	Objectif climatique à l'horizon 2040	Objectif climatique à l'horizon 2040 (initiative non législative, T1 2024)
3	Résilience dans le domaine de l'eau	Initiative pour la résilience dans le domaine de l'eau (initiative non législative, T1 2024)

Une Europe adaptée à l'ère du numérique

4	Un espace sûr pour la transition écologique et numérique	Législation spatiale de l'UE (initiative législative incluant une analyse d'impact, articles 114 et 191 du TFUE, T1 2024) Stratégie relative à une économie fondée sur les données spatiales (initiative non législative, T1 2024)
5	L'intelligence artificielle au service de l'innovation et de la compétitivité européennes	Initiative visant à ouvrir les capacités européennes de supercalcul aux jeunes entreprises d'intelligence artificielle qui sont éthiques et responsables (initiative législative et non législative, T1 2024)

Une économie au service des personnes

6	Biotechnologies et production de produits biologiques	Initiative de l'UE en faveur des biotechnologies et de la production de produits biologiques (initiative non législative, T1 2024)
7	Dialogue social	Suivi du sommet de Val Duchesse (T1/T2 2024)
8	Transition écologique et numérique, autonomie stratégique ouverte	Matériaux avancés pour assurer la primauté industrielle (initiative non législative, T1 2024)
9	Comité d'entreprise européen	Initiative concernant les règles relatives au comité d'entreprise européen [initiative législative ou non législative incluant une analyse d'impact, article 153, paragraphe 2, point b), en liaison avec l'article 153, paragraphe 1, point e), du TFUE, T1 2024, faisant suite à la résolution P9_TA(2023)0028, adoptée conformément à l'article 225 du TFUE, relative à la révision de la directive sur les comités d'entreprise européens]

Une Europe plus forte sur la scène internationale

10	Renforcement des partenariats	Communication conjointe sur un partenariat renforcé avec l'Afrique (initiative non législative, T2 2024)
11	Défense européenne	Stratégie industrielle de défense européenne (initiative législative et/ou non législative, T1 2024)

Promotion de notre mode de vie européen

12	Lutte contre le trafic de migrants	Mise à jour du cadre juridique et renforcement de la coopération pour lutter contre le trafic de migrants [initiative non législative et/ou législative, article 83, paragraphe 2, et article 79, paragraphe 2, point c), du TFUE, T4 2023]
13	A joint European degree	Diplôme européen commun (initiative non législative, T2 2024) Recommandation du Conseil relative à des carrières attrayantes et durables dans l'enseignement supérieur (initiative non législative, articles 165 et 166 du TFUE, T2 2024) Recommandation du Conseil relative à un système européen d'assurance de la qualité et de reconnaissance (initiative non législative, articles 165 et 166 du TFUE, T2 2024)

Un nouvel élan pour la démocratie européenne

14	Préparation à l'élargissement	Communication sur les réformes et les réexamens des politiques avant élargissement (initiative non législative, T2 2024)
15	Protection de l'enfance	Recommandation de la Commission relative aux systèmes intégrés de protection de l'enfance (initiative non législative, article 292 du TFUE, T1 2024)

La structure du programme de travail de la Commission pour 2024



Annexe I:
Nouvelles initiatives stratégiques et législatives



Annexe II:
Propositions et initiatives importantes visant à rationaliser les obligations d'information et évaluations et bilans de qualité



Annexe III:
Propositions prioritaires en suspens pour lesquelles la Commission souhaite une action aussi rapide que possible des colégislateurs



Annexe IV:
Propositions en suspens dont le retrait est prévu

Le programme de travail de la Commission pour 2024 - chiffres clés

> **18**

nouvelles initiatives stratégiques

> **26**

propositions et initiatives visant à rationaliser les obligations d'information adoptées par la Commission parallèlement au programme de travail et par la suite

> **154**

propositions prioritaires en suspens

> **6**

propositions de retrait

> **16**

évaluations et bilans de qualité

> **15**

propositions de rationalisation des obligations d'information adoptées depuis mars 2023